

2008/8859 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LYON OLYMPIQUE ECHECS ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Lyon Olympique Echecs » (L.O.E.), véritable centre de formation, accueille des jeunes de toutes catégories d'âge et propose un programme d'initiation aux échecs dans les écoles primaires de Lyon et des ateliers péri scolaires. Elle a créé en 2005 un « Pôle international » dont l'objectif est d'initier divers jumelages avec des clubs d'échecs et des établissements scolaires de villes étrangères dont certaines sont partenaires de la Ville de Lyon : Barcelone, Erevan, Budapest, Kaposvar, Ho Chi Minh Ville, Leipzig, Stuttgart, Liège et Turin.

Par ses activités internationales, L.O.E. permet aux jeunes joueurs de se confronter à d'autres élèves joueurs d'échecs et de s'enrichir dans le cadre de ces échanges.

Ces jumelages se concrétisent par des échanges de joueurs notamment à l'occasion du Trophée International de Lyon qui se déroule chaque année et qui accueille des jeunes joueurs et des maîtres étrangers à Lyon dans le cadre d'un nouveau jumelage. Ce tournoi de haut niveau, homologué par la Fédération Française des Echecs, permet également de défier, via le Net et le jeu d'échecs en ligne, des dizaines de joueurs des villes jumelées.

Diverses animations sont organisées autour de ce Trophée comme des simultanées réalisées avec des Maîtres internationaux, ou des stages avec plusieurs joueurs internationaux ainsi que des expositions promotionnelles sur les villes partenaires, des bourses aux timbres, ou des livres sur le thème des échecs.

Par ailleurs, L.O.E. accueille tout au long de l'année des groupes d'élèves étrangers participant à des échanges scolaires entre collèges et lycées lyonnais, pour les sensibiliser à la pratique des échecs. Ces jeunes deviennent les ambassadeurs de Lyon auprès des écoles de leur ville afin de susciter de nouveaux jumelages. Le contact est maintenu grâce au développement et à l'utilisation des outils informatiques et du jeu d'échecs en ligne par internet. Des délégations de jeunes joueurs lyonnais se déplacent également dans les villes partenaires pour y rencontrer leurs homologues et participer à des tournois.

La Ville de Lyon souhaite soutenir les activités du Pôle international du L.O.E. et notamment l'accueil des joueurs étrangers et le

déplacement des joueurs lyonnais. Ces échanges participent au rayonnement de Lyon et à sa promotion, développent auprès des jeunes des valeurs éducatives d'ouverture d'esprit, de tolérance et de respect des cultures tant au sein des écoles et des quartiers de Lyon qu'avec les jeunes des villes étrangères, améliorant ainsi les chances de réussite scolaire.

La Ville de Lyon propose le versement d'une subvention complémentaire de 3 000 € au L.O.E. pour la poursuite des activités de son Pôle international et de jumelages.

Cette subvention affectée fera donc l'objet d'une convention d'application qui vient en complément de la convention cadre, établie par la Direction des Sports, portant sur un montant de 44 000 € inscrit au budget primitif 2008, voté le 17 décembre 2007. »

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Economie - Développement International - NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention complémentaire de 3 000 € est allouée à l'Association « Lyon Olympique Echecs ».

2- La convention d'application n° 1 à la convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Olympique Echecs », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Le montant de la subvention allouée à l'Association « Lyon Olympique Echecs » sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2008, programme Influence, nature 6574, ligne de crédit 15036.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN